



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL83_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°83/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe DSP Assainissement

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe DSP Assainissement comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- Les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement à hauteur de 1 547 268,06 €, et correspondant à différentes études en lien avec le schéma directeur, la reprise, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau usée sur plusieurs communes de l'agglomération, ainsi que les travaux relatifs à la STEP située à Pont Saint Esprit.
 - En recettes d'investissement à hauteur de 2 978 320,33 €, et correspondant aux subventions du conseil départemental du Gard, de l'Agence de l'eau et de l'Etat.
 - En dépenses d'investissement au chapitre 001, le déficit d'investissement à hauteur de 872 628,02 € ;
 - En recettes de fonctionnement, la somme de 5 618 763,62 € relative à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).
- B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2024** voté en décembre 2023

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont proposées pour un total de 5 895 013,62 €. Elles évoluent sur les chapitres :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 178 000 € pour financer un arriéré relatif à l'évacuation des boues de la Station d'Épuration de Montfaucon par le Grand Avignon ;
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : + 5 246 413,62 € positionnés pour faire face aux dépenses d'investissement nouvelles inscrites au BS ;

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 44 600 € pour les admissions en non-valeur, le mandatement d'office et diverses ;

- Chapitre 66 « Charges financières » : + 20 000 € pour ajuster les crédits alloués aux intérêts de l'exercice.
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 406 000 € pour le remboursement à la commune de Bagnols sur Cèze des montants trop perçus dans le cadre du transfert des résultats relatifs à la compétence Assainissement. En effet, la commune avait rattaché à tort en 2019 des charges et produits qui ont eu pour conséquence la minoration du déficit de fonctionnement cumulé qui avait été transféré à l'agglomération.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 5 895 013,62 € dont 5 618 763,62 € correspondent à l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) et 276 250 € correspondent à l'amortissement 2023 des subventions transférées par les anciens syndicats.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser), sont proposées pour un total de 6 587 465,89 € :

- Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » : + 872 628,02 € ;
- Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre section » : +276 250 €, qui correspondent à l'amortissement 2023 des subventions d'investissement perçue ;
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : +250 000 € pour équilibrer la section d'investissement ;
- Chapitres 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles », 23 « Immobilisation en cours » : + 5 188 587,87 € ;

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser), sont proposées à hauteur de 5 156 413,62 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe DSP Assainissement, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 5 895 013,62 €, et en section d'investissement à hauteur de 8 134 733,95 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **05 JUIL 2024**

